

# REGLEMENT DU 9e CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTO NATURE 2005

## ORGANISATION

L'AFPAN « l'Or Vert » (Association pour le Festival de la Photographie Animalière et de Nature) organise, dans le cadre du Festival International de la Photographie Animalière et de Nature (A Montier en Der, Haute-Marne, Région Champagne-Ardenne les 18,19 et 20 novembre 2005), un concours international de photographie animalière et de nature, en collaboration avec le Club Léo LAGRANGE de Saint-Dizier et avec la participation de la SEMGEST, organisatrice du Festival "Volcans 2005".

## PARTICIPANTS ET PHOTOGRAPHIES

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel, amateur ou professionnel de tout âge et de tout pays. Sont exclus les organisateurs du Festival et les membres du jury. Ce concours a pour but de montrer des images de faune, de flore et de paysages réalisées en pleine nature.

**En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie manifeste son intérêt pour l'environnement et il justifie d'un comportement respectueux envers les espèces animales ou végétales. D'une manière générale, la faune et la flore « domestiques » seront écartées ainsi que toute intervention humaine, captivité, dérangement etc... De même, le photographe certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur de l'image présentée et que celle-ci est conforme à la prise de vue originale, sans ajouts ou retraits d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Il s'engage à fournir l'original de la photographie primée sur simple demande de l'organisateur. Le recadrage est permis.**

## CONCOURS PAPIER

**Couleur ou noir et blanc, argentique ou numérique, format compris entre 20x30 cm et 24x36 cm (18x36 cm pour les panoramiques), sans marges, encadrement ou support.**

### Catégories :

- 1 Les mammifères sauvages (libres, photographiés dans leur milieu naturel)
- 2 Oiseaux sauvages (libres, photographiés dans leur milieu naturel)
- 3 Une vie d'insecte, araignées (non manipulés, vivant dans leur milieu naturel)
- 4 Histoires de plantes (fleurs non coupées ou arrachées)
- 5 Paysages du monde (espaces sauvages naturels où la présence de l'homme est minimisée)
- 6 Autre catégorie (images d'autres animaux et de nature, graphisme, témoignages divers...). Ne pourront concourir dans cette catégorie que les images ne pouvant être inscrites dans les autres catégories.
- 7 Le thème de l'année : « **Les volcans et phénomènes météorologiques** » (**pluie, vent, nuages, orages, tempête, cyclones, ouragan, paysages de volcans éteints ou en activité, etc...**) **en partenariat avec le Festival Volcans 2005**

Chaque participant pourra présenter **au maximum 12 photographies papier, avec un maximum de 3 photographies par catégorie**. Les dossiers comportant plus de 3 photos dans une catégorie seront mis hors concours.

Au dos de chaque photographie sera inscrit :

- le nom et prénom de l'auteur
- le numéro de la catégorie
- le sens de vision (haut-bas)
- le titre de l'œuvre, conformément au bulletin d'inscription
- les commentaires utiles

## CONCOURS NUMERIQUE : Mini série **Nouveauté !**

Chaque photographe pourra présenter **une série de 3 à 5 images numériques** traitant d'un sujet homogène (unité de thème, chronologie, séquence...), sur un CD compatible PC (ISO 9660). Les photographies devront être réalisées avec un appareil de 6 millions de pixels ou plus. Les images seront au format JPEG (qualité fine) et dans leur définition d'origine. La numérisation des diapositives est acceptée dans la limite de 2500 pixels pour la plus grande longueur. Aucune marge ou encadrement ne sera admis. Utilisez de préférence le mode colorimétrique Adobe RVB 1998. Les fichiers seront nommés par : nom.prenom\_numero.jpg (exemple : durant.jacques\_01.jpg), dans l'ordre logique de présentation. Seuls sont autorisés : un léger recadrage, la correction des poussières, les modifications globales de l'image (contraste, balance des couleurs, saturation, luminosité, courbes, accentuation...), interdisant le recours

aux superpositions, aux masques et aux corrections par couche ou par sélection... Dans un dossier, l'auteur prendra soin de joindre le fichier original (JPEG original, RAW... scan haute résolution) et un fichier texte comportant les coordonnées, les informations relatives aux conditions de prises de vues ou de numérisation (matériel utilisé...). La mention « mini série » et le nom de l'auteur seront inscrits sur le CD (l'utilisation d'étiquettes est proscrite). Joindre un index pour une visualisation rapide des images et une impression papier du fichier texte.

### **ENVOIS**

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques, en un seul envoi tous les tirages et le CD impérativement accompagnés du bulletin de participation à l'adresse suivante :

**CLUB LÉO LAGRANGE**  
**CONCOURS PHOTO NATURE**  
**16 Rue de la Commune de Paris**  
**52100 SAINT-DIZIER**

**La date de clôture est fixée au 30 juin 2005.** Les envois seront faits au tarif postal en vigueur. Les photographies seront acceptées 7 jours après la clôture.

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits des images présentées. L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la présentation de toutes ou d'une partie de ses oeuvres pour l'exposition et pour toute reproduction éventuelle en vue de la promotion du Festival ou de ceux à venir, sans contrepartie. Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur. L'oeuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées. L'association décline cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des oeuvres.

### **JURY**

Le jury, composé de personnalités du monde de la photographie et de spécialistes de la faune sauvage, se réunira **fin juillet 2005**, pour sélectionner les oeuvres qui seront exposées et désigner les lauréats.

### **PRIX**

Une oeuvre en compétition ne pourra être primée qu'une seule fois. Chaque auteur pourra recevoir autant de prix que d'oeuvres classées.

Le concours est doté de plusieurs prix, ils seront attribués par catégorie :

- **Prix du Festival** récompensant la meilleure photographie, toutes catégories confondues
- **Prix Spécial** récompensant la meilleure photographie réalisée en Europe
- **Prix de la meilleure photographie de mammifère**
- **Prix de la meilleure photographie d'oiseau**
- **Prix de la meilleure photographie d'insecte**
- **Prix de la meilleure photographie de plante**
- **Prix de la meilleure photographie de paysage**
- **Prix de la meilleure photographie "autre catégorie"**
- **Prix de la meilleure photographie : thème de l'année**
- **Prix du meilleur photographe régional** (résidant en Champagne-Ardenne), toutes catégories. Ne pourra concourir pour ce prix, le photographe primé l'année précédente
- **Prix du Conseil Général de la Haute-Marne** (pour une image représentative de la nature dans ce département)
- **Prix du public** (vote du public durant le Festival parmi les images sélectionnées)
  
- **Prix Or, Argent et Bronze** pour les trois meilleures séries

Les organisateurs se réservent le droit de demander l'original de la photographie primée et de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des oeuvres en compétition. La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu lors du Festival. Le prix du public sera attribué à l'issue du Festival. Les prix ne sont pas échangeables et ils ne peuvent être remplacés par des espèces. Les prix pourront être expédiés à la

demande des auteurs, en port dû. Les prix non réclamés dans un délai de 6 mois pourront être remis en jeu pour le concours suivant.

### RESULTATS ET RETOUR DES PHOTOS

Les photographes joindront :

- Une enveloppe timbrée portant leur nom et adresse, pour la communication des résultats.
- Une enveloppe rigide suffisamment affranchie, portant le nom et adresse pour le retour des photographies.

Les photographes étrangers joindront des coupons internationaux (0,90€) en remplacement des timbres. Les demandes de retour seront traitées au plus tard en décembre.

Les lauréats seront avertis personnellement des résultats, **courant août 2005**.

### PRESENTATION DES OEUVRES EN COMPETITION

Une sélection des meilleures images sera présentée au public en avant-première au Club Léo Lagrange de Saint-Dizier courant septembre 2005, lors d'éventuelles expositions itinérantes et lors du Festival.

### ARCHIVAGE

A défaut d'enveloppe retour, les photographes pourront retirer les dossiers directement au Festival ou après cette date à l'AFPAN "l'Or vert", avenue de Champagne, 52220 Montier en Der (durant les heures d'ouverture) durant les deux années suivantes. Passé un délai de deux ans, les images pourront être détruites.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

Ce règlement est également rédigé en Anglais, en Allemand et en Esperanto (disponible sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée ou d'un coupon international).

**E-mail concours : [afpan@wanadoo.fr](mailto:afpan@wanadoo.fr)**

**9e CONCOURS INTERNATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE ANIMALIERE ET DE NATURE 2005  
BORDEREAU D'ENVOI DES PHOTOGRAPHIES**

Nom.....Prénom.....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 E-mail : .....http://.....  
 Tel : ..... Fax : .....

CONCOURS PAPIER (couleur ou noir et blanc)			
N°	Catégorie	Commentaires, détails technique, lieu de prise de vue...	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
MINI SERIE (photos numériques sur CD)			
Titre			
Nombre de photos	3	4	5

Le participant déclare être l'auteur des oeuvres mentionnées ci-dessus. Il déclare que ces photographies n'ont fait l'objet d'aucun trucage. Il reconnaît avoir pris connaissance du règlement.  
 L'auteur autorise l'AFPAN "l'or vert" à utiliser son ou ses clichés primés ou sélectionnés dans le cadre exclusif d'opérations promotionnelles.

Signature :

